



**SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE – CGT  
(SPAN-CGT)**

**126 rue de l'Université – BP 24  
75355 PARIS 07 SP**

**01 40 63 81 09**

**cgt.span@gmail.com**

Juin 2019

## **ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : LA PLATEFORME REVENDICATIVE DU SPAN-CGT**

Chères et chers collègues,

Les élections professionnelles se tiendront **les mardi 18 et mercredi 19 juin 2019** de 11 heures à 16 heures, dans la salle du personnel, au 1<sup>er</sup> étage du 233 boulevard Saint-Germain. Seront élus les représentants syndicaux des personnels de l'Assemblée nationale dans trois instances :

- la **commission de concertation**, où les revendications des fonctionnaires parlementaires sont débattues avec les Questeurs, en principe au moins annuellement ;
- le **comité de gestion du Fonds de sécurité sociale**, qui fixe les grandes orientations de notre régime spécial de protection sociale ;
- le **logement**.

**Le SPAN-CGT s'appuie sur la confédération CGT et ses fédérations de fonctionnaires, qui unissent les trois fonctions publiques et coordonnent leurs initiatives et leurs revendications. Avec leur concours, grâce à votre soutien, notre action à l'Assemblée nationale vise à consolider l'autonomie et les droits de la fonction publique parlementaire.**

**Comme notre confédération, nous nous opposons résolument aux orientations du gouvernement sur les deux grandes réformes en cours :**

### **1- Les retraites**

Notre syndicat est engagé aux côtés de notre confédération **pour la défense et l'amélioration d'un système de retraite solidaire et l'abandon du projet de « retraite universelle »**, application en France des recommandations préconisées dans le monde entier par les institutions et les organismes au service de la spéculation, pour réinsérer dans les marchés financiers les systèmes de protection sociale fondés sur la répartition. Ces recommandations visent à faire reposer les pensions sur trois piliers :

- le premier, universel, minimal, relevant de l'État faisant acte discrétionnaire de charité,
- le second attaché à l'entreprise (auxquelles sont désormais assimilées les administrations) où les cotisations sont versées à des fonds de pension chargés de les valoriser,
- le troisième relevant de la capacité individuelle à constituer des placements financiers et reposant, comme le précédent, sur la capitalisation et la spéculation.

Tel qu'il est connu, ce projet de réforme met fin aux régimes spéciaux, maintient et généralise le système de décote et fait dépendre le montant des pensions, calculés par points, de la situation économique et de l'équilibre financier du système.

**Pour notre part, nous défendons la solidarité entre toutes les catégories de travailleurs, du secteur privé comme du secteur public, comme avec ceux qui ne travaillent pas encore, et ceux qui ne travaillent pas ou plus, les jeunes, les chômeurs et les retraités, tant en matière de protection sociale que de retraite, et donc nous défendons les régimes de pension produits de décennies d'acquis collectifs, dont le régime spécial des fonctionnaires de l'Assemblée nationale fait partie.**

## **2- La fonction publique**

Prévaut là aussi une logique d'économies sur les salariés du secteur public, parallèle clairement revendiqué par le gouvernement avec la volonté d'abaisser le coût du travail qu'ont traduit la loi travail de 2016 et les ordonnances Macron de 2017.

Le projet de transformation de la fonction publique, en cours de discussion, vise à pousser les fonctionnaires au départ, par des détachements d'office ou l'introduction de la possibilité de rupture conventionnelle comme dans le secteur privé, et surtout à substituer le contrat individuel au statut collectif protecteur, par le recours massif aux emplois contractuels hors statut, en particulier par des contrats de projet, entérinant la précarité (reconnue par une prime...) de CDD pour des missions d'une durée maximale de 6 ans. Ces mesures s'accompagnent de l'introduction de la rémunération au mérite, pour les contractuels mais aussi pour les fonctionnaires. Elle remet également en cause les différentes conquêtes en matière d'aménagement du temps de travail.

Pour en rendre l'application plus simple, et là aussi, en parallèle avec les ordonnances de 2017, il est prévu de fusionner les différentes instances paritaires (alors même qu'à l'Assemblée, le Comité d'hygiène et de sécurité (CHS) peine à ce qu'on lui reconnaisse les conditions de travail comme champ d'intervention et qu'il n'existe pas de véritables commissions administratives paritaires (CAP) réduites aux comités d'avancement). Les droits syndicaux et la défense des personnels en seront réduits d'autant.

À cette fuite en avant destructrice, nous opposons notre détermination et notre mobilisation, pour la défense du **Statut général des fonctionnaires** adopté en octobre 1946, sur les principes fixés par le Conseil national de la Résistance.

**À l'Assemblée nationale, nos conditions de travail, notre protection sociale, voire, depuis deux ans, notre existence même, sont remises en cause :**

Au cours de la dernière décennie, les **effectifs de fonctionnaires ont baissé de 25 %**, alors que se multipliaient les tâches à accomplir. **Près de 200 contractuels de droit public sont affectés** à des emplois permanents de fonctionnaires, **sans droit, ni d'être intégrés, ni même de voter ou d'être éligibles aux élections professionnelles !** Des missions sont également de plus en plus souvent en totalité confiées à des prestataires extérieurs.

Le principe du concours républicain garantissant l'égalité des chances pour accéder aux emplois publics est remis en cause. Des contrats à durée déterminée, des stagiaires et des apprentis sur emplois pérennes se substituent à la continuité et au suivi du service assuré par les fonctionnaires.

**La réforme en cours de la fonction publique parlementaire a vu se dresser une protestation massive**, tant contre les réformes proposées par les secrétaires généraux que contre le climat de dénigrement qui accompagnait et supportait leur rapport « Quelle administration parlementaire en 2022 ? ». L'unité des syndicats et des associations catégorielles, s'appuyant sur votre mobilisation, a prévalu, et a permis de rediscuter des modalités et des délais des réformes envisagées. Nous nous engageons à continuer dans cette voie. Nous nous efforcerons en effet, chaque fois que c'est possible, d'obtenir l'unité avec les autres organisations représentatives des personnels de l'Assemblée nationale, sur des revendications précises défendant nos intérêts communs.

La fonction publique parlementaire, telle que la promeut notre syndicat, n'est pas recluse dans son palais et coupée du pays. La CGT est en première ligne pour la défense d'une fonction publique forte et solidaire, qui à l'Assemblée nationale associe toutes les catégories au service de la représentation nationale et de nos concitoyens.

Face aux offensives multiples contre notre statut, qui sont la réfraction à l'Assemblée nationale d'une situation générale, tant française qu'europpéenne, **nous défendons les droits syndicaux et le paritarisme et récusons les tentatives de nous associer à la remise en cause de nos conditions de vie, de travail et de rémunération.**

**Il nous semble important que ces orientations soient représentées à l'Assemblée nationale. Nous vous invitons donc à voter pour les candidats du SPAN-CGT, issus de toutes les catégories de fonctionnaires parlementaires, qui les défendront.**

Le secrétaire général  
Alain Fauchoux

**Vous trouverez ci-après une présentation résumée de nos principales revendications, la grande consultation des personnels qui vient de se tenir, montrant, s'il était besoin, que nos collègues valident assez largement la légitimité de notre analyse et de nos propositions et donc celle du syndicalisme et des syndicats :**

### **1 – EFFECTIFS, STATUT, CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS :**

- **Pour tous un statut unique de fonctionnaire parlementaire :**
  - **Recrutements de fonctionnaires à hauteur des besoins dans toutes les catégories afin, au minimum, de respecter les effectifs réglementaires ;**
  - **Intégration des personnels contractuels sur des emplois permanents de fonctionnaires et, en attendant, droit de vote et éligibilité aux élections professionnelles ;**
  - **Compensation de la CSG, dégel et rattrapage de la valeur du point d'indice et maintien du système de compensation de la suppression de l'abattement fiscal ;**
- **Séparation du grade et de l'emploi pour toutes les catégories pour l'accès aux grades ;**
- **Parallélisme des déroulements des carrières techniques et des carrières générales ;**
- **Amélioration du déroulement des carrières et de la qualité des emplois des personnels contractuels de droit privé CDI de l'AGRAN ;**
- **Amélioration des conditions d'accueil, de travail et de rémunération des apprentis et des stagiaires.**

\* \* \* \* \*

Nous défendons résolument le principe du recours exclusif à des fonctionnaires parlementaires pour les emplois permanents, conformément aux dispositions législatives et réglementaires citées par le règlement intérieur sur l'organisation des services portant statut du personnel de l'Assemblée nationale.

Notre syndicat conteste bien sûr la base même de l'externalisation : la distinction entre un présumé « cœur de métier », qui serait maintenu sous statut, et des activités privatisables ou

privatisées, alors même qu'outre les vagues de recrutements de contractuels de droit public, de nombreux emplois permanents sont confiés directement à des entreprises extérieures.

**La défense de l'unité du statut** implique donc de recruter par concours des fonctionnaires à hauteur des besoins, de revenir sur le redéploiement et l'externalisation et de régulariser la situation des personnels sous statut dérogatoire en intégrant les contractuels. La baisse continue des effectifs réels depuis 15 ans doit cesser – il manque aujourd'hui plus de 250 postes sur les effectifs statutaires – alors même que les Bureaux successifs de l'Assemblée nationale réitèrent leur volonté de renforcement du rôle du Parlement.

Les recrutements ne sont annoncés que pour la seule catégorie A. Il est fondamental qu'ils concernent toutes les catégories. Pour les personnels techniques, tant des services des Affaires immobilières et du patrimoine, des Systèmes d'information que des Restaurants, nous revendiquons un recrutement sous statut de fonctionnaire pour tous les emplois permanents.

Ces recrutements par catégorie d'emplois correspondant aux fonctions exercées s'opposent à une logique où chacun est interchangeable au détriment de la qualité du travail.

**Le statut unique veut dire même mode de rémunération et donc unité de la grille indiciaire entre fonctionnaires dans les cadres et nouveaux recrutés, en l'alignant sur les dispositions les meilleures tant en termes de prélèvements que de compensations. Le statut unique implique également des conditions de travail globalement homogènes, en matière de disponibilité et de travaux supplémentaires, que ces derniers prennent la forme de séances de nuit ou non.**

Le statut unique, enfin, suppose l'évolution parallèle des grilles indiciaires pour toutes les catégories, en particulier les agents comme les employés des restaurants et les ouvriers professionnels, et le maintien des catégories et des postes qui leur correspondent, contre le développement des grilles et carrières individualisées et des offres multicatégorielles de postes.

S'appuyant sur ces principes, le déroulement des carrières des différentes catégories doit comprendre un nombre d'échelons identiques, l'automatisme des passages de classe, **le décontingement des grades et la séparation du grade et de l'emploi pour toutes les catégories**, y compris les chefs de groupe d'agents, à l'exemple de ce qui s'est fait pour les conseillers. Pour les agents, la technicité acquise doit être prise en compte au même titre que la mobilité.

## **2 – PROTECTION SOCIALE**

**Maintien du régime autonome de protection sociale et de toutes ses composantes dont le système de retraite, élément constitutif de notre statut de fonctionnaire parlementaire.**

\* \* \* \* \*

En matière de **pensions de retraite**, comme notre Confédération, nous rejetons la réforme mettant en place un régime universel minimal par points et détruisant l'ensemble des régimes spéciaux. À l'Assemblée nous défendons l'ensemble des dispositifs particuliers en matière de **départ anticipé**, particulièrement adapté à une administration très politique aux carrières limitées.

**Nous demandons également l'élargissement de l'assiette de calcul par l'intégration d'une part de primes pour améliorer le taux de remplacement (le rapport entre le dernier revenu d'activité et la pension) qui est actuellement, rappelons-le, autour de 45 % pour une carrière complète – c'est à dire dans le meilleur des cas...).** Nous proposons, comme première étape, **d'atteindre 50 %.**

**Nous refusons la mise en place d'un système de retraite additionnel par capitalisation, fragile car spéculatif et injuste car dépendant de la capacité contributive de chacun.**

En matière d'**assurance maladie**, nous demandons que des garanties financières assurent la pérennité de notre régime spécial et que les moyens de sa gestion interne soient renforcés. Comme les autres syndicats CGT représentant les assurés des régimes spéciaux, nous contestons la transposition

dans notre régime des plans de régression qui se succèdent (franchises médicales, déremboursements de médicaments, augmentation des forfaits médicaux et hospitaliers, sanction financière de l'accès direct aux médecins spécialistes, augmentation de la CSG pour les retraités...).

Combattant les mesures générales de régression sociale, nous refusons également l'automatisme de la transposition dans notre régime interne des mesures prises pour le régime général, ce qui mettrait fin à notre régime autonome et ôterait toute signification à l'existence du comité de gestion du Fonds de sécurité sociale.

Nous demandons également le **maintien du paiement intégral des indemnités de sujétion en cas de maladie ou d'hospitalisation**, indépendamment des mesures spécifiques aux congés de longue durée.

Enfin, il nous semble essentiel que la **mutuelle des fonctionnaires** puisse continuer à exercer son rôle, en lui maintenant une autonomie et des moyens de fonctionnement adéquats.

En matière de prestations familiales, **nous demandons la revalorisation de l'allocation pour garde d'enfants** et la mise en place d'un système équivalent pour couvrir les frais de garde des enfants âgés de plus de trois ans.

Concernant le **cabinet médical**, nous demandons qu'il soit mis fin à la précarisation du statut des médecins du cabinet médical et le recrutement d'un-e médecin et d'infirmier-e -s titulaires supplémentaires, afin de satisfaire la demande de soins.

Ce renforcement du cabinet médical permettrait de lui donner toute sa place en matière de médecine préventive.

### **3 – AFFECTATION ET MOBILITÉS INTERNE ET EXTERNE**

#### **Bilan et révision des règles de mobilité.**

\* \* \* \* \*

**Il est nécessaire de revoir en profondeur le dispositif de mobilité.** On assiste d'un côté à des changements précipités d'affectation, et, de l'autre, à des maintiens en poste au-delà des durées réglementaires et contre la volonté des intéressés : conséquence des sous-effectifs chroniques, montrant une totale indifférence pour le travail des fonctionnaires en cause et prouvant l'inadaptation des dispositions mises en œuvre par l'administration dans ce domaine. Nous demandons que la mobilité soit fonction des seuls critères d'ancienneté et de volontariat et que le service des Ressources humaines ait un réel pouvoir en la matière, appuyé sur de vraies CAP (commissions administratives paritaires).

En outre, notre syndicat rappelle régulièrement que la mobilité ne peut pas représenter le seul critère d'accès au grade, en particulier pour les agents où la séparation du grade et de l'emploi des chefs de groupe devrait permettre la prise en compte de la valorisation des acquis professionnels.

Nous souhaitons que toutes les catégories de fonctionnaires soient à nouveau présentes dans tous les services, ce qui rendrait plus fluide la mobilité. Enfin, en matière de mobilité externe, l'actualité continue de montrer combien il est nécessaire que des règles claires soient établies et respectées pour que la fonction publique parlementaire reste autonome et séparée du reste de la fonction publique de l'État.

#### **4 – LOGEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

**Le rôle de la commission du logement nous interroge : ses élus n'ont pas été réunis une seule fois en trois ans.**

\* \* \* \* \*

**Nous demandons le rétablissement d'un système d'aide au logement** permettant l'octroi de prêts qui n'éloigne pas toujours davantage les domiciles des fonctionnaires de leur lieu de travail et donc de revenir sur la réforme de 2009 qui a complètement échoué à répondre à ces objectifs.

Nous demandons également l'amélioration du parc locatif sur Paris, ouvert à toutes les catégories de personnel.

**La possibilité d'être raccompagné en taxi** est un élément important de nos conditions de travail, nous demandons le retour aux conditions qui prévalaient en la matière, dont la prise en charge **dès 21 heures 30.**

#### **5 – HANDICAP**

**L'Assemblée nationale doit appliquer les dispositions légales pour les fonctionnaires en situation de handicap** ou ayant à charge un enfant ou un adulte handicapé, en particulier en matière de recrutement, de déroulement de carrière, de bonifications d'ancienneté, d'aménagement d'horaires et de service et de temps partiel, mais aussi d'accessibilité des locaux.

Nous demandons également la mise en place d'un remboursement des frais de transports adapté pour les fonctionnaires ne pouvant, pour des raisons médicales, prendre les transports en commun.

#### **6 – CONCOURS ET FORMATION PROFESSIONNELLE**

Nous demandons l'amélioration de l'organisation des concours (dates, nature des épreuves, conditions de préparation...) et l'accès de tous aux formations.

**L'ensemble des catégories doit, en outre, pouvoir avoir accès aux trois composantes de la formation professionnelle** : non seulement la formation continue, mais aussi la promotion interne et l'amélioration des connaissances personnelles, cette dernière n'étant, en fait, accessible qu'à une infime minorité de fonctionnaires.

**Concours externes** : nous demandons que le nombre d'admis sur les listes complémentaires soit limité et ne dépasse pas le nombre de postes ouverts aux concours, et que sa durée ne s'oppose pas à l'organisation régulière de concours. Nous demandons que les concours d'administrateurs-adjoints se distinguent davantage des concours d'administrateurs, soit par la réintroduction d'épreuves plus techniques, soit par des recrutements spécialisés offrant à terme des mobilités dans la catégorie, à l'image de ce qui se fait pour les rédacteurs des débats.

**Concours internes** : le calcul du nombre de postes réservés aux concours internes devrait prendre en compte le nombre de postes inscrits sur les listes complémentaires des concours externes.

Enfin, le développement de l'apprentissage dans les services techniques de l'Assemblée nationale interroge : comme dans toute la fonction publique, les débouchés étant par définition non garantis, puisque les fonctionnaires sont recrutés par concours, sauf à y voir l'amorce d'une substitution, les concours n'étant plus organisés, on l'a souligné, pour ces emplois.

#### **7 – COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES**

Nous demandons la création d'un comité avec budget et personnel, chargé des actions culturelles, sociales, sportives et de loisirs, indépendant de la Mutuelle du personnel.

**VOS CANDIDAT(E)S SPAN-CGT  
À LA COMMISSION DE CONCERTATION**

**TITULAIRES**

**SUPPLÉANT(E)S**



**Alain FAUCHOUX**

Ouvrier professionnel de 3ème catégorie -  
Département génie électrique

Service affaires immobilières patrimoine



**Valérie BERGÉ**

Assistante de direction et de gestion - Division  
secrétariat commission affaires européennes

Service affaires européennes



**Francine CHESNOT**

Assistante de direction et de gestion - Division  
bibliothèque

Service bibliothèque et archives



**Claudio JAVET**

Agent - Visites plateau

Service communication et info multimédia



**Jean-Noël NAYET**

Ouvrier professionnel de 3ème catégorie -  
Département génie électrique

Service affaires immobilières patrimoine



**Noémie ZINS**

Administratrice-adjointe - Division protocole  
et gestion

Service secrétariat général présidence



**Lionel JANKOWSKI**

Ouvrier professionnel de 2ème catégorie -  
Département génie électrique

Service affaires immobilières patrimoine



**Valérie BROUSTAUT**

Agente - Visites Plateau

Service communication & info multimédia



**Marion ARRIVÉ**

Agente - Visites Plateau

Service communication & info multimédia



**François RAMPIN**

Administrateur-adjoint - Division bibliothèque

Service bibliothèque et archives



**Jean-Michel BARREAU**

Chef de partie - Restaurants

Service de la logistique parlementaire



**Pierre ALEXANDRE**

Agent - Bureaux

Service administration générale et sécurité



**Emmanuelle LAVIE**

Cheffe de division - Division secrétariat  
commission développement durable

Service économie et évaluation scientifique



**Nathan BOURHIS**

Agent - Visites plateau

Service communication et info multimédia



**José-Luis CASADO**

Agent - Ateliers de reprographie

Service logistique parlementaire



**Damien CESSÉLIN**

Conseiller/Rédacteur des comptes rendus -  
Service compte rendu séance

Service compte rendu séance



**Marie-Christine JEAUGEAT**

Agente - Division administration et relations  
sociales

Service ressources humaines



**Didier FABRE**

Gardien surveillant - Surveillance

Service administration générale et sécurité



**Philippe ROUGIER**

Ouvrier professionnel de 2ème catégorie -  
Pôle services aux occupants

Service affaires immobilières patrimoine



**Stéphane PATELSKI**

Agent - Réception 126 RU

Service administration générale et sécurité



**Anne-Marie CAM**

Assistante de direction et de gestion - Service  
économie et évaluation scientifique

Service économie et évaluation scientifique



**Didier TRONEL**

Chef adjoint du département technique  
électricité - Département génie électrique

Service affaires immobilières patrimoine



**Laurent VIVET**

Dessinateur en réseaux - Département génie  
électrique

Service affaires immobilières patrimoine



**Virginie PENDANT**

Agente - Accueil et réunions

Service administration générale et sécurité



**VOS CANDIDAT(E)S SPAN-CGT  
DÉLÉGUÉ-E-S AU FOND DE GESTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE**

**TITULAIRES**

**SUPPLÉANT(E)S**

- 1  **Bernard BLOCH**  
Assistant de direction et de gestion -  
Division prestations sociales  
Service gestion financière et sociale
- 2  **Sylvie LARDIN**  
Agente - Division communication  
institutionnelle  
Service communication & info multimédia
- 3  **Thierry CANDIA**  
Dessinateur en réseaux - Département  
audiovisuel  
Service affaires immobilières patrimoine
- 4  **Pascale PÉTEL**  
Agente - Division communication  
institutionnelle  
Service communication & info multimédia

-  **Virginie GIROD**  
Assistante de direction et de gestion - Division  
secrétariat comité évaluation et contrôle  
Service secrétariat général présidence
-  **Jonny REHEL**  
Employé des restaurants 2ème catégorie -  
Restaurants  
Service de la logistique parlementaire
-  **Carole GAGLIARDI-AUCOIN**  
Agente - Visites Plateau  
Service communication & info multimédia
-  **Denis PESCI**  
Gardien surveillant - Surveillance  
Service administration générale et sécurité

**VOS CANDIDAT(E)S SPAN-CGT  
DÉLÉGUÉ-E-S AU LOGEMENT**

**TITULAIRES**

**SUPPLÉANT(E)S**

- 1  **Bernard CHALOT**  
Ouvrier professionnel de 3ème catégorie  
- Département génie électrique  
Service affaires immobilières patrimoine
- 2  **Patrick JAGOURY**  
Agent - Visites plateau  
Service communication et info  
multimédia
- 3  **Stephan DECARPENTRIE**  
Assistant de direction et de gestion -  
Division bibliothèque  
Service bibliothèque et archives
- 4  **Jean-Antonin CAHÉRIC**  
Agent - Division archives  
Service bibliothèque et archives
- 5  **Pascale LAUZE**  
Cheffe de division - Division questions et  
scrutins  
Service séance

-  **Didier LABRIT-BADIE**  
Assistant de direction et de gestion - Cellule  
marchés publics  
Service affaires immobilières patrimoine
-  **Stéphane LE BOHEC**  
Chauffeur - Service automobile  
Service de la logistique parlementaire
-  **Karine GONNAUD**  
Agente - Agents bibliothèque  
Service bibliothèque et archives
-  **Christophe BOURSE**  
Agent - Agents presse  
Service communication et info multimédia
-  **Aurélie D'AGIER DE RUFOSSE**  
Chauffeure - Service automobile  
Service de la logistique parlementaire